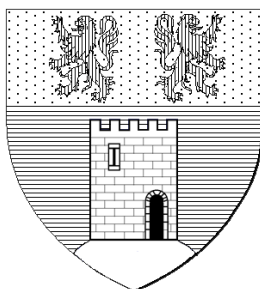


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 24 JUILLET 2015

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique et LAMBERT Sylvie, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : Mme TREMORI Marie-Line avait donné pouvoir à Mme LAMBERT ; M. COURNEDE Mathieu, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 21 H en précisant qu'ont été invités au Conseil Nathalie ARCHIMBAUD et Thierry CANINO, repreneurs du « Relais de la Tour ».

Il rappelle ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

La reprise du bistro s'effectue dans de bonnes conditions.

Le vide-greniers organisé par Chaupatine a connu un franc succès. Plus de 1 000 € de bénéfice ont été dégagés pour venir en aide aux villages indiens et aux sinistrés du séisme au Népal. Des contacts pourraient être pris avec les organisateurs pour inscrire à l'avenir cette manifestation dans le programme de la fête du 15 août.

Arlette BERNARD a restitué à la mairie le cadastre de 1720 que Daniel avait entrepris de numériser.

Un pique-nique a rassemblé à la Tour du Rioble plus de soixante convives venus de nombreuses communes voisines pour l'illumination à l'occasion du 14 juillet.

Établi le : 11/09/2015

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

Dans le cadre de la répartition du fonds départemental de la taxe additionnelle, la Commune se verra attribuer par le Département la somme de 6 477 €.

2598 € ont été notifiés au titre des amendes de Police.

La subvention pour la voirie 2015 est de 33 884 €.

Concernant la DETR un versement de 30 %, soit 1354,50 €, sera versé prochainement par la Préfecture.

Le SDIS a transmis copie d'un courrier en réponse à Monsieur et Madame HARROUE précisant que l'implantation de l'emplacement de stationnement du car scolaire ne pose aucun problème en matière de sécurité et de secours aux biens et aux personnes.

Un moratoire d'un an a été accordé par l'Inspection Académique à l'école de Séderon dans le cadre du projet de fermeture de classe.

Le Maire donne ensuite lecture des délibérations prises à la suite du dernier Conseil Municipal et rappelle l'ordre du jour auquel sera rajoutée en questions diverses la désignation de représentants au Parc Naturel Régional des Baronnies.

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le projet de compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- BISTRO COMMUNAL

Le Maire rappelle que lors du dernier Conseil il avait été décidé de s'organiser en deux temps. Premièrement trouver un repreneur pour l'été. En parallèle rechercher un repreneur pour le lancement du multiservices.

Lors d'une réunion de travail intermédiaire Michèle AMIC, qui assurait l'intérim, a manifesté son souhait de reprendre sa liberté. Mandat a été donné au Maire pour trouver une solution en contactant des repreneurs potentiels.

Suite à plusieurs échanges, Thierry CANINO a proposé une rencontre avec Nathalie ARCHIMBAUD qui est titulaire du permis d'exploitation. Il est ressorti des échanges qu'il était possible de concilier court terme (ouverture du bistro pour l'été) et moyen et long terme (lancement du multiservices).

L'exploitation du bistro se fera à deux même si dans un premier temps Nathalie est tenue d'honorer les engagements qu'elle a pris avec la Mairie de Séderon pour le snack de la piscine.

Au niveau des modalités financières, il a été convenu d'abandonner le principe d'une somme forfaitaire pour les deux mois d'été mais de repartir sur une convention de longue durée avec une période d'essai de deux mois à compter du 15 juillet 2015. Le loyer mensuel est de 100 € complété par un versement de 400 € pour la fête votive.

Sur cette base, une convention a été signée le samedi 11 juillet. Pour prévenir toute difficulté les repreneurs ont été informés de la tenue d'une buvette par le comité des fêtes lors de la fête du 15 août et de la nécessité d'harmoniser le prix des boissons.

De même, il a été remis et commenté le règlement d'utilisation de la salle des fêtes.

Concernant le multiservices le Maire rappelle la décision d'adjoindre au bistro une activité de services (dépôt de pain, tabac, petite épicerie, produits locaux,...), ainsi que de la petite restauration.

Une subvention de l'État a été obtenue in extremis sur la base de devis obtenus et présentés dans l'urgence sur lesquels aucune adaptation n'est possible.

Nathalie et Thierry interviennent alors pour se présenter, évoquer leurs projets de développement.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Il résulte de ces échanges que les travaux d'aménagement de l'espace restauration seront engagés dès la fin de l'été en collaboration entre le Conseil et les repreneurs.

Le prêt des tables et des chaises sera limité dans la mesure où sept tables et 30 chaises devront rester en permanence dans la salle des fêtes.

Les repreneurs seront étroitement associés à la conception du projet et à l'avancement du chantier.

3- POINT APRÈS LA RÉUNION CANTONALE DU 8 JUILLET 2015

Conformément aux engagements pris, les Conseillers Généraux et leurs suppléants ont convié tous les maires et les secrétaires de mairie à un premier retour de la tournée cantonale le 8 juillet à Reilhanette.

Le dossier relatif au projet d'acquisition de l'Hôtel AUDIBERT a bien été enregistré. Le montant total des projets présentés par l'ensemble des communes dépasse l'enveloppe estimée par les services.

De plus, le règlement départemental d'aide aux communes a été mis en révision par le nouvel Exécutif départemental. Il sera présenté aux Maires le 10 septembre à Valence.

En l'état actuel des critères, il ressort que le dossier d'acquisition peut être présenté mais que la subvention serait plafonnée à 48 233 €. Situation qui va à l'encontre de la décision du Conseil qui ne mènera à bout ce projet que si le taux de subvention tend vers le plafond de 80 %.

Dans ces conditions, le Maire a saisi le Président du Conseil Départemental pour proposer que dans le nouveau programme d'intervention soit intégrée dans la rédaction une possibilité de dérogation à la règle du plafonnement pour les petites communes rurales.

Parallèlement et indépendamment il a été présenté une fiche projet dans le cadre d'un appel à projet « espaces valléens » du Programme opérationnel Inter-régional FEDER Massif des Alpes 2014-2020. Cette action s'inscrit dans un objectif d'augmentation de l'offre d'hébergement et de restauration sur le haut de la vallée de la Méouge. Elle est portée par la Communauté de Commune.

4- PROJET D'ACQUISITION DE L'HÔTEL AUDIBERT JUILLET

Avec les réserves quant au taux de subvention, le projet d'acquisition se poursuit.

Monsieur VALENZA de France Domaines se rendra sur place le 10 août à 11 h 00 pour évaluer l'ensemble immobilier.

Un dossier sera déposé auprès du Département pour le 15 septembre 2015 afin de prendre rang.

La décision du Conseil interviendra quand le montage financier sera stabilisé et fera apparaître le taux de subvention global définitif.

5- PROCÉDURE CONTRE LA COPROPRIÉTÉ DU CHÂTEAU / PEUZIN

Lors de la dernière séance le Maire a été autorisé, à titre préventif, à ester en justice pour rétablir la Commune dans ses droits.

Lors de l'ultime réunion de conciliation qui s'est tenue le lendemain, force a été de dresser un constat d'échec.

La Commune se trouve donc dans l'obligation d'introduire une instance contre les copropriétaires et en dernier recours une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Ainsi, un courrier de demande de mise en œuvre de l'assistance juridique a été transmis à GROUPAMA.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

GROUPAMA a fait part de son accord et remis un barème de prise en charge. Les pièces du dossier ont été transmises à Maître DARNOUX.

Dans l'intervalle Denis PEUZIN a multiplié et aggravé les entraves au droit de passage. Des photos ont été réalisées. Interdiction est faite d'intervenir sur les obstacles, leur auteur assurant avec la copropriété la responsabilité civile et pénale des sinistres sur biens ou personnes qui pourraient en résulter.

6- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Lors de la dernière réunion, il a été présenté les différentes propositions offertes par le SDED dont le transfert de compétence.

Parce que cette question importante, le Maire souhaite laisser aux conseillers le temps de la réflexion même si le bilan financier est intéressant : pas d'avance de fonds, réfection intégrale de l'installation, mise en œuvre d'équipements modernes et moins énergivores, entretien assuré par le SDED, mises en œuvre d'illumination pour les fêtes, achat groupé d'énergie.

La question du transfert de compétence va se reproduire prochainement sur l'eau et l'assainissement avec la loi NOTRe et la possibilité qui s'offrirait aux communes de transférer la compétence de l'eau et de l'assainissement à l'intercommunalité. Dans ce cas la décision sera beaucoup plus difficile car si la Commune se trouvera soulagée de la gestion et de l'entretien des réseaux et de la station, les abonnés vont être confrontés à l'envolée du prix de l'eau, ce qui n'est pas acceptable.

Le bilan des consommations d'énergie fait apparaître un montant annuel de 9 603 € dont 4 515,36 € de consommation proprement-dite.

D'ores et déjà un accord est donné à la proposition du SDED d'achat groupé d'énergie. La délibération portant transfert de compétences est renvoyée pour décision définitive lors du prochain conseil.

7- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Eau : un petit groupe de travail est constitué pour remplir le dossier à remettre avant le 12 septembre à l'Agence de l'Eau et éviter les pénalités.

Forêt : Monsieur MANCIP de l'ONF se rendra le 10 août à 9 h 00 pour faire le point sur le plan de gestion de la forêt communale et visiter la coupe de Marablache.

Fête du 15 août : Le tirage des affiches est effectué. La quête sera effectuée par Michèle AMIC, Monique AUDIBERT-GIBIER, Sylvie LAMBERT et Philippe MAGNUS. Le Maire assurera le tirage des boules les 14 et 15 août.

Parce que la Commune s'est trouvée dans l'obligation de remonter le Comité des fêtes en son sein, l'attribution d'une subvention est reportée. La Commune n'interviendra que pour rétablir l'équilibre des comptes dans le cas où le résultat financier de la fête se solderait par un déficit.

Voirie : les travaux de réfection du chemin du Château et de l'impasse des Jardins débiteront fin août.

Le virage évitant les manœuvres sur l'aire de la maison CURNIER sera traité. L'échange avec Michel CURNIER sera régularisé par acte administratif pour limiter les frais. D'ores et déjà accord a été donné pour déposer les déblais du chantier du hangar de Noël BELLUE ce qui réduira le coût des travaux. Pour la réalisation les entreprises seront mises en concurrence. Un devis a d'ores et déjà été remis par l'entreprise MICHELI. L'enveloppe est conservée close par le Maire. Elle sera ouverte avec les autres lors de la prochaine séance du Conseil.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Hangar communal : la question de la mise en œuvre du siporex est soulevée. Le Maire rappelle que la décision a été prise lors de la commande de ne pas enduire pour rester dans le montant de l'enveloppe. Le point sera fait avec l'entreprise. Un deuxième devis sera demandé pour l'installation électrique avant prise de décision.

Archives : Robert LAUGIER a assisté à une journée d'information sur la conservation des archives.

Schéma de Cohérence Territoriale : Robert LAUGIER a également participé à une rencontre sur le SCOT. Le SCOT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Il s'agit d'un processus long et complexe qui débute.

8- QUESTIONS DIVERSES

Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme : à la demande de la Préfecture l'adhésion est confirmée. Robert LAUGIER est désigné en remplacement de Daniel BERNARD. (délibération n°2015-31)

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies : Sont désignées pour représenter la commune : Sylvie LAMBERT, titulaire et Monique AUDIBERT-GIBIER, suppléante. (délibération n°2015-32)

Motion de l'Association des Maires de France : la Commune fait sienne la motion de l'AMF qui alerte le Gouvernement sur la baisse drastique des dotations de l'État et ses conséquences sur les territoires. (délibération n°2015-33)

Subvention de participation aux travaux de l'ASA du Canal de l'Ancien Moulin : l'ASA a réalisé des travaux sur le canal le long du chemin de Notre-Dame et demande une participation de 600 € à la Commune car ces travaux renforcent le soutènement du chemin. La subvention est accordée. (délibération n°2015-34)

Demande de subvention du Club Esperance 3 : le montant de la subvention 2014 est reconduit, soit 120 €. (délibération n°2015-35)

Les redevances d'eau ont été envoyées, cependant le courrier explicatif sur la numérotation des maisons a été adressé séparément.

État des restes à recouvrer : la succession PILLOT est redevable d'une somme importante qui ne fait que croître du fait du conflit entre les héritiers. Le notaire qui évoque l'absence de fonds sera interrogé afin de connaître le nom des héritiers qui se verront notifier une mise en demeure de régler sous peine de vente forcée de leur bien.

Extension du cabanon de Jean-Claude MARTIN au quartier des gorges et chaumasse et raccordement au réseau d'eau potable : la localisation des canalisations d'eau potable a été effectuée (conduite principale et conduite secondaire). Dans ces conditions, l'implantation de l'agrandissement est possible. La demande de travaux a été transmise à la DDT. Jean-Claude MARTIN souhaite un branchement. Le Maire rencontrera l'intéressé pour lui proposer la prise en charge du coffret avec facturation du droit de

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

branchement et l'application d'un forfait basse consommation ; ce qui est la règle habituelle. Le branchement s'effectuera sur la conduite secondaire. A défaut, Jean-Claude MARTIN supportera les frais du coffret.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 0 H 10.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet